



VIBRER
PARTAGER
TRANSMETTRE

12 rue des Carriers 87000 LIMOGES
Tél : 05 31 60 02 25 Email : contact@LFLspectacle.com

ADHESION 2026 -2027

Inscription à privilégier par le site www.LFL-spectacle.fr seuls les adhérents ne pouvant pas s'inscrire par internet remplissent ce formulaire

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE PERMETTRA NI L'INSCRIPTION NI LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES D'LFL

NOM :	PRENOM :
ADRESSE :	
CP :	VILLE :
Pour les mineurs sans portable et email, noter celui du responsable :	
N° DE PORTABLE (obligatoire) pour les mineur sans portable noter celui du responsable :	
ADRESSE MAIL (obligatoire et en majuscule) :	
CLASSE OU PROFESSION :	
☐ Mineur	☐ Majeur Date de naissance :

Le représentant légale des mineurs et adultes non capables s'engage à prévenir les tiers responsables de la personne

Représentant légal déclaré pour les mineurs et ou personne à prévenir pour les majeurs en cas d'accident

NOM / PRENOM:	
ADRESSE :	
CP :	VILLE :
N°TEL PORTABLE :	
ADRESSE MAIL :	
PROFESSION :	

Le règlement joint à l'adhésion: en espèces ([seulement pour le paiement comptant](#)) pour les règlements comptant ou échelonnés, bon CAF, chèques

Cochez les cases après avoir pris connaissance des demandes.

Questionnaire de santé ou certificat médical (seulement **pour les mineurs** pratiquant la danse) voir document ci-joint

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

☐ J'autorise LFL à utiliser mon image, et renonce à mon droit voisin. (Publicité, communication, vidéo, etc.)
Sans cette autorisation l'adhérent ne pourra pas participer au spectacle de fin d'année et aux manifestations d'LFL

☐ Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur

☐ Autorise LFL à transporter l'adhérent mineur en co voiturage ou en car.

☐ Je souhaite une attestation pour justification pour mon CE ou pour une demande de subvention

A _____ Le _____
Lu et approuvé + signature, pour les mineurs ou de l'adulte représenté, le ou les représentants légaux

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Ces données ne peuvent être conservées au delà de la démission ou de la radiation du membre (sauf s'il fait la demande contraire)

TARIFS LFL 2026 – 2027

DANSE						Votre choix
AGE	GROUPE	JOUR	HEURE	TARIF		
Danse modern'jazz						
4/6 ans	Eveil	Mercredi	15h00 15h45	223,00 €		
7/9 ans	Initiation	Mercredi	15h45 16h30			
8/9 ans	Enfant 1 débutant	Mercredi	16h30 17h30			
10/11 ans	Enf 2 confirmés	Jeudi	18h30 19h30			
12/14 ans	Ado 1 débutant	Mercredi	17h30 18h30			
12/14 ans	Ado 2 confirmé	Mardi	18h00 19h30	329,00 €		
15 ans et +	Adulte/ ado 1 déb.	Mercredi	18h30 20h00			
	Adulte/ ado 1 intermédiaire	Jeudi	19h30 21h00			
	Adulte/ ado 2 intermédiaire	Lundi	19h30 21h00			
	Adulte/ado 2 conf.	Mercredi	20h00 21h30			
Adulte	Adulte	Jeudi	19h30 21h00			
Danse urbaine						
8/11 ans	Enfant	mercredi	17h30 18h30	223,00 €		
8/11 ans	Enfant	Vendredi	17h30 18h30			
12/14 ans	Ado	mercredi	18h30 19h30			
15 ans et +	Débutants	Vendredi	18h30 19h30	329,00 €		
	intermédiaires	mardi	18h30 20h00			
	intermédiaires	mercredi	19h30 21h00			
	Confirmés	mardi	20h00 21h30			
	Confirmés	Vendredi	19h30 21h00			
MUSIQUE						
DUREE	INSTRUMENT	JOUR	HEURE	TARIF		
Individuel 30 minutes	Guitare	voir avec le professeur	A définir avec le professeur	Enfant	520,00 €	
	Piano					
	Violon	mercredi		Adulte	552,00 €	
COURS DE CHANT						
Individuel 1 H	10 cours	A définir avec le professeur		512,00 €		
Individuel 1 H	15 cours			770,00 €		
Individuel 1 H	20 cours			1 025,00 €		
1 h semaine	Cours collectif 2 enfants jusqu'à 12 ans			1 215,00 €		
1h30 semaine	Cours collectif 3 adultes					
collectif tous les 15 jours	2 enfants ou 3 adultes			610,00 €		
10 cours de perfectionnement technique	10 personnes 2h			206,00 €		
SPECTACLE						
Danse 1 ^{er} année		Mardi	19h30 21h00	329,00 €		
A partir de la 2 ^{ème} année		Mardi	19h30 21h00	122,00 €		
Chèque de caution pour les costumes à remettre à Julien ou à Nadège, non encaissé.				350,00 €		
Chanteurs, musiciens				122,00 €		
AIDANTS						
Toutes personnes bénévoles ne bénéficiant d'aucune prestation (habilleuses, techniciens, bénévoles, ...)				22,00 €		
Frais de dossier				11,00 €		11,00 €
Notre association est reconnue d'intérêt général, si vous êtes imposable vous bénéficierez d'une réduction d'impôts d'environ de 80 € ou 14 € suivant la cotisation statuaire que vous payez, la colonne grise vous indique le coût de votre participation financière après impôts				TOTAL		

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre adhésion au cours de danse LFL, pour les mineurs.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON.
DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :

OUI NON

- | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ? | ☐ | ☐ |
| 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? | ☐ | ☐ |
| 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ? | ☐ | ☐ |
| 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ? | ☐ | ☐ |
| 5) Avez-vous arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ? | ☐ | ☐ |
| 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ? | ☐ | ☐ |

A CE JOUR :

- | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ? | ☐ | ☐ |
| 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ? | ☐ | ☐ |
| 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ? | ☐ | ☐ |

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de l'adhérent ou son représentant .

Si vous avez répondu « NON » à **toutes les questions** : Pas de certificat médical à fournir.

Cependant, il faudra cocher la case sur la fiche d'inscription « déclaration sur l'honneur à LFL, mentionnant que vous n'avez aucune contre-indication à la pratique de la danse. »

Les nouvelles Directives Européennes interdisent aux structures de danse de conserver cet auto-questionnaire (données médicales confidentielles).

Si vous avez répondu « OUI » à une ou plusieurs questions : **Certificat médical est à fournir à LFL.** Consultez votre médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné. Attention : en cas de doute sur les réponses à indiquer dans le tableau, l'intéressé est seul responsable de la (ou des) réponse(s) à donner ; en aucun cas le club ne peut décider ou conseiller sur une (ou des) questions et réponse(s) à fournir.

REGLEMENT INTERIEUR

1 DISPOSITIONS GENERALES

Ce règlement intérieur précise les statuts, et détail le fonctionnement de l'association.

L.F.L. est une association spécialisée dans l'enseignement artistique, elle composée de deux sections l'académie et le spectacle.

Académie : musique, danse, chant et formation techniques

Spectacle : orchestre, danse et techniques

L'association est reconnue d'intérêt général et agréée jeunesse et sport.

Le présent règlement intérieur est consultable sur le panneau d'affichage dans le hall du siège, et sur le site internet www.LFL-spectacle.fr

2 INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront ouvertes à partir du **1^{er} août** de chaque saison, celles-ci doivent se faire en priorité par internet sur notre site www.LFL-spectacle.fr. Les personnes qui sont dans l'impossibilité de se connecter pourront effectuer leur adhésion sur support papier.

Les réinscriptions doivent se faire aux plus tard jusqu'à la première semaine de septembre.

Tous dossiers incomplets ne seront pas pris en compte et entraînerons l'impossibilité de participer aux activités.

En cas d'effectif dépassant les capacités d'accueil de l'école, la priorité est laissée aux anciens élèves.

Toute inscription vaut acceptation du règlement interne.

3 PAIEMENT

Le paiement s'effectue au moment de l'inscription, à savoir les frais de dossier, l'adhésion statuaire annuelle, à laquelle s'ajoute le règlement de la totalité de l'année scolaire. Quelque soit la date d'adhésion le forfait annuel s'applique.

Les adhérents « aidant » ne bénéficient d'aucune prestation, auront un coût d'adhésion réduit. « habilleuse, technicien,...)

Ces derniers peut être fait en une seule fois, en 3 fois, en 10 fois (En 10 fois uniquement au dessus de 150 € et pour inscription jusqu'au 31 octobre de la saison en cour).

Moyens de paiement accepter, argent liquide (seulement pour les paiement comptant), chèques, carte bleue, bon CAF. Pour les paiements par chèque, il sera indiqué au dos du chèque le nom de l'adhérent et son cour. Toute adhésion, cotisation et frais de dossier versés à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement sera effectué sauf en cas de mutation professionnel et sur justificatif.

En cas d'absence pour problème de santé de plus d'un mois, sur présentation d'un justificatif, l'abonnement sera suspendu et reporté éventuellement sur la saison suivante.

Chaque adhérent recevra, pour l'année civil en cour, une attestation fiscale justifiant du montant de son adhésion statuaire, lui ouvrant une réduction d'impôt selon la règlement fiscale en vigueur.

4 RESPECT :

Le respect des professeurs, des autres adhérents et du matériel est exigé. Tout manquement à cette règle entraînera une exclusion temporaire ou définitive de l'association sur décision du conseil d'administration.

5 COURS

Les cours sont dispensés selon le calendrier scolaire de l'académie dont dépend notre siège.

L'assiduité est indispensable, pour de meilleurs résultats. Toute absence doit être justifiée, soit au professeur, soit aux responsables de l'Association. Email : contact@LFLspectacle.com

Les cours annulés par les enseignants pour raison de santé ou autre, ne feront pas systématiquement l'objet d'un remplacement et ne seront pas déductibles de la cotisation, un rattrapage sera possible les we et pendant les vacances scolaire. En cas d'absence prolongée, le remplacement pourra être envisagé.

L'association n'est pas responsable des élèves en dehors du temps des activités. Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur au début et à la fin de chaque cours.

6 LOCAUX ET MATERIEL

L'accès aux locaux est exclusivement autorisé aux adhérents pendant les créneaux d'ouverture. Conformément à la législation des lieux publics, il est interdit de fumer et de vapoter, que ce soit dans le hall d'accueil, les locaux et la cour de récréation.

Les élèves devront avoir une attitude convenable, de respect des biens et des lieux. Toute dégradation des lieux et/ou du matériel entraînera une demande d'indemnisation.

Nos amis les animaux ne sont pas autorisés dans la cour et les locaux de l'école.

Il est strictement interdit d'emprunter du matériel ou véhicule sans l'accord du président ou vice président, signifier par mail : contact@LFLspectacle. Sous peine de poursuite.

1.6 – COURS DE MUSIQUE

Tous les ans, en musique, une audition des élèves est programmée en fin d'année scolaire.

1.7 – COURS DE DANSE

Un certificat médical ou une déclaration sur l'honneur d'avoir rempli le questionnaire de santé **pour les mineur**, attestant la non contre-indication de la pratique de la danse devra être remis à l'inscription.

La répartition des élèves dans les différents cours (éveil, enfant, jeune-ado, ado-adultes débutant, groupe artistique) pour l'année à venir se fera sur proposition et décision du professeur de danse.

Les tenues de scène, hors spectacle de la tournée, sont à la charge des familles.

L'accès au vestiaire est exclusivement réservé aux élèves, seul les parents des petite sections, éveil et initiation, peuvent aider leur enfants.

Lors de manifestation la surveillance est assumée par des parents ou bénévoles inscrits et identifiés

1.7 – GROUPE SPECTACLE DANSE

Les membres de la section LFL Spectacle versent une caution non encaissée pour les prêts de costumes. Ceux-ci seront entretenus par les membres. Ils les restitueront, au moment de leur départ du groupe, en bon état, propres et repassés. En cas de non-respect des consignes ou de détérioration, toute ou partie de la caution sera retenue.

Les sous-vêtements et collants sont à la charge de chacun, les petites réparations également (élastiques, ourlets, brides des chaussures, cirage, etc.).

Le maquillage est fourni par chaque artiste. Dans le cas d'un maquillage très spécifique, l'association fournira le nécessaire.

Chaque membre est responsable de ses tenues de scène. Les tenues seront propres et repassées à chaque prestation.

L'association prendra en charge les grosses réparations qui interviendraient suite à une usure normale par exemple. Dans tous les cas, il est obligatoire de soumettre la question aux dirigeants avant d'effectuer toute réparation.

Pour participation aux spectacles, le groupe danse après une année de présence, bénéficiera d'une réduction pouvant aller jusqu'à 62 % du prix forfaitaire. Un chèque de caution, dont le montant sera défini chaque année dans les tarifs de l'association, pour les costumes sera déposé et non encaissé en garantie, l'encaissement se fera en cas de vêtement sales et ou détériorés lors de leur restitution.

1.8 TRANSPORT POUR LES SPECTACLES

L'association met à disposition des adhérents un moyen de transport pour les déplacements supérieur à 30 km calculés à partir du siège de l'association.

Les adhérents majeurs souhaitant rejoindre le point de rendez-vous par leurs propres moyens le feront sous leur responsabilité et ne pourront bénéficier d'aucune prise en charge financière.

1.9 COMMUNICATION ET PUBLICATION

Chaque adhérent renonce à son droit à l'image et à son droit voisin au bénéfice de LFL comme le stipule le bulletin d'adhésion.

L'utilisation de tous contenus médiatiques et artistiques de LFL ne peut se faire sans autorisation préalable de la direction.

Tous commentaires, photos, allusions, qui peuvent nuire à la réputation et à l'image de l'association sur les réseaux sociaux sont prohibés et entraîneront au minimum une convocation devant le conseil d'administration en vue d'une sanction (mise à pied), voir la radiation et dans les cas grave un dépôt de plainte .

1,10 ELECTION AU CONSEIL D'AMINISTRATION

Seul les adhérents actifs, soit par leur participation au cours ou les bénévoles aidants au cour de l'année peuvent présenter leur candidature au conseil d'administration.

1.10 CONFLIT

En cas de différents, difficultés ou de désaccord, joignez la commission conciliation, email : contact@lflspectacle.com